

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2024

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2126)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD161

présenté par
M. Adam, rapporteur

ARTICLE 4

Modifier ainsi l'alinéa 3 :

1° Substituer à la première occurrence des mots :

« à l'article »

les mots :

« aux articles » ;

2° En conséquence, après la référence :

« L. 224-10 »

insérer les mots :

« et L. 224-12 » ;

3° En conséquence, substituer au mot :

« aux »

les mots :

« à ces » ;

4° En conséquence, supprimer les mots :

« prévues audit article et à l'article L. 224-12 du même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.